

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2204

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2024

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pilon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2204**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2024

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

Depuis 2005, la Métropole de Lyon apporte son soutien à l'association Pignon sur rue, connue sous le nom de Maison du vélo de Lyon Métropole, qui a pour objet de faire la promotion du vélo et de la marche sur le territoire métropolitain afin de faciliter et donner envie aux Grand Lyonnais d'utiliser les modes actifs dans leurs déplacements quotidiens.

I - Objectifs

La Métropole souhaite construire et donner aux habitantes et habitants les moyens d'une transition écologique exemplaire en poursuivant, notamment, la mise en œuvre de réponses structurelles et concrètes aux défis posés par le dérèglement climatique et la réorientation des politiques de déplacements, en faveur des transports en commun et des mobilités actives ou partagées.

Afin de réduire les externalités négatives (pollution de l'air, bruit, encombrement de l'espace public, congestion, insécurité, etc.) engendrées par les modes de déplacement individuels et motorisés, la Métropole se donne les moyens d'encourager les modes de déplacement les plus vertueux.

La présente délibération définit le cadre de l'attribution d'une subvention au profit de l'association Pignon sur rue afin de mettre en œuvre un programme d'actions relatif à la promotion des modes actifs pour l'année 2024.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023

L'association existe depuis 2004. Elle dispose de locaux rue Garibaldi à Lyon 3ème, où elle compte neuf salariés pour 8,5 équivalents temps plein, une cinquantaine de bénévoles et 860 adhérents.

Les activités principales de l'association et son bilan 2023 (clôturé au 31 octobre 2023) sont :

- l'information *via* un point info mobilité et un accueil permanent dans les locaux de l'association où 1 300 personnes ont pu être conseillées et 475 personnes ont pu bénéficier d'un des services proposés (prêt de matériel, diagnostic d'autoréparation, marquages bicycode),

- la sensibilisation du grand public à travers l'organisation d'événements tels que les deux véloparades thématiques, des campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques (partage de l'espace, éclairage) et la convergence vélo, auxquels plus de 1 500 personnes ont participé.

Les activités d'accompagnement au changement de pratique visent trois publics principaux : adultes, enfants et employeurs :

- pour les adultes, la vélo-école des particuliers a permis de former 287 personnes en 2023, grâce à une formation théorique et deux niveaux de pratique ainsi qu'une vingtaine de moniteurs bénévoles actifs. Les élèves bénéficient de tarifs avantageux, ce qui permet à toutes et tous de se former à la pratique du vélo (apprentissage de l'équilibre, de la maniabilité et de la circulation en milieu urbain). De plus, huit nouveaux bénévoles sont formés au brevet initiateur moniteur vélo pour pouvoir accompagner des usagers vers la pratique du vélo, notamment les bénéficiaires du dispositif covélo,

- dans les collèges, 60 demi-journées de sensibilisation ont été organisées auprès de plus de 500 élèves,

- pour les écoles, l'association Pignon sur rue a accompagné la Métropole dans la rédaction du livret d'écobilité scolaire à destination des communes et à l'organisation de réunions thématiques à destination du club transition et résilience sur la mobilité scolaire,

- pour les employeurs, des actions de sensibilisation et d'information ont été menées durant l'année, sous forme de six stands (1^{er} niveau d'information) ou de conseils personnalisés. De plus, la Maison du vélo Lyon Métropole est la porte d'entrée pour le challenge mobilité. Sur le territoire de la Métropole, 514 établissements se sont inscrits.

III - Programme d'actions pour l'année 2024

Le soutien de la Métropole à l'association Pignon sur rue, pour l'année 2024, vise à développer ses activités de promotion des modes actifs en ciblant les axes suivants :

- sensibilisation et services à destination des habitants et habitantes de la Métropole afin d'informer le grand public en renseignant et en accompagnant les visiteurs au point info mobilité (point info mobilité, communication grand public, mise à disposition de supports d'information, prêt de matériel, cycle d'autoréparation, espace modulable à destination d'autres associations, etc.),

- organisation d'événements grand public à destination de l'ensemble des habitants de l'ensemble du territoire (convergence vélo et véloparades) afin de sortir de la communauté cycliste et de faire connaître le vélo comme mode de déplacement au plus grand nombre,

- accompagner aux changements de pratique à travers l'apprentissage et la formation à la pratique du vélo pour différents niveaux et différentes cibles et au travers d'actions d'accompagnement (challenge mobilité, écobilité scolaire, etc.). Pour les actions de formation, elles concerneront les particuliers, les scolaires et les salariés sur le 1^{er} trimestre de l'année 2024,

- développer un réseau de Maisons du vélo métropolitaines avec la mise en place de la 2^{ème} Maison du Vélo métropolitaine à Meyzieu avec un déploiement d'actions sur tout le territoire alentours, au même titre que ce qui est fait sur le site actuel de l'association.

Le coût prévisionnel du programme d'actions s'élève à 176 500 € TTC. Le montant des dépenses subventionnables est de 135 333 €.

IV - Plan de financement 2024

Budget - accompagnement au changement			
Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
subventions		charges de personnel	95 893
Métropole - accompagnement aux changements	108 000	achat et fourniture	10 165
État	1 500	services extérieurs	26 700
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	10 500	autres services extérieurs	2 575
vente de produits et de prestation	19 500		
autres produits (dons, cotisation, etc.)	1 000		
reprise sur amortissements	0,00		
<i>Sous-total</i>	<i>140 500</i>	<i>Sous-total</i>	<i>135 333</i>

Budget - accompagnement au changement			
Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
contributions volontaires en nature	36 000	dotation aux amortissements	5 167
		contribution volontaire en nature (bénévolat)	36 000
Total	176 500	Total	176 500

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 108 000 € nets de taxe au profit de l'association Pignon sur rue, dans le cadre de son programme d'actions relatif à la promotion des modes actifs pour l'année 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 108 000 € au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions 2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Pignon sur rue définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 108 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et 2025 - chapitre 65 répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 64 800 € en 2024,
- 43 200 € en 2025,

sur l'opération n° 0P08O5831.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20240311-316148-DE-1-1
Date de télétransmission : 12 mars 2024
Date de réception préfecture : 12 mars 2024